



direction
départementale
de l'Équipement
Loiret

1

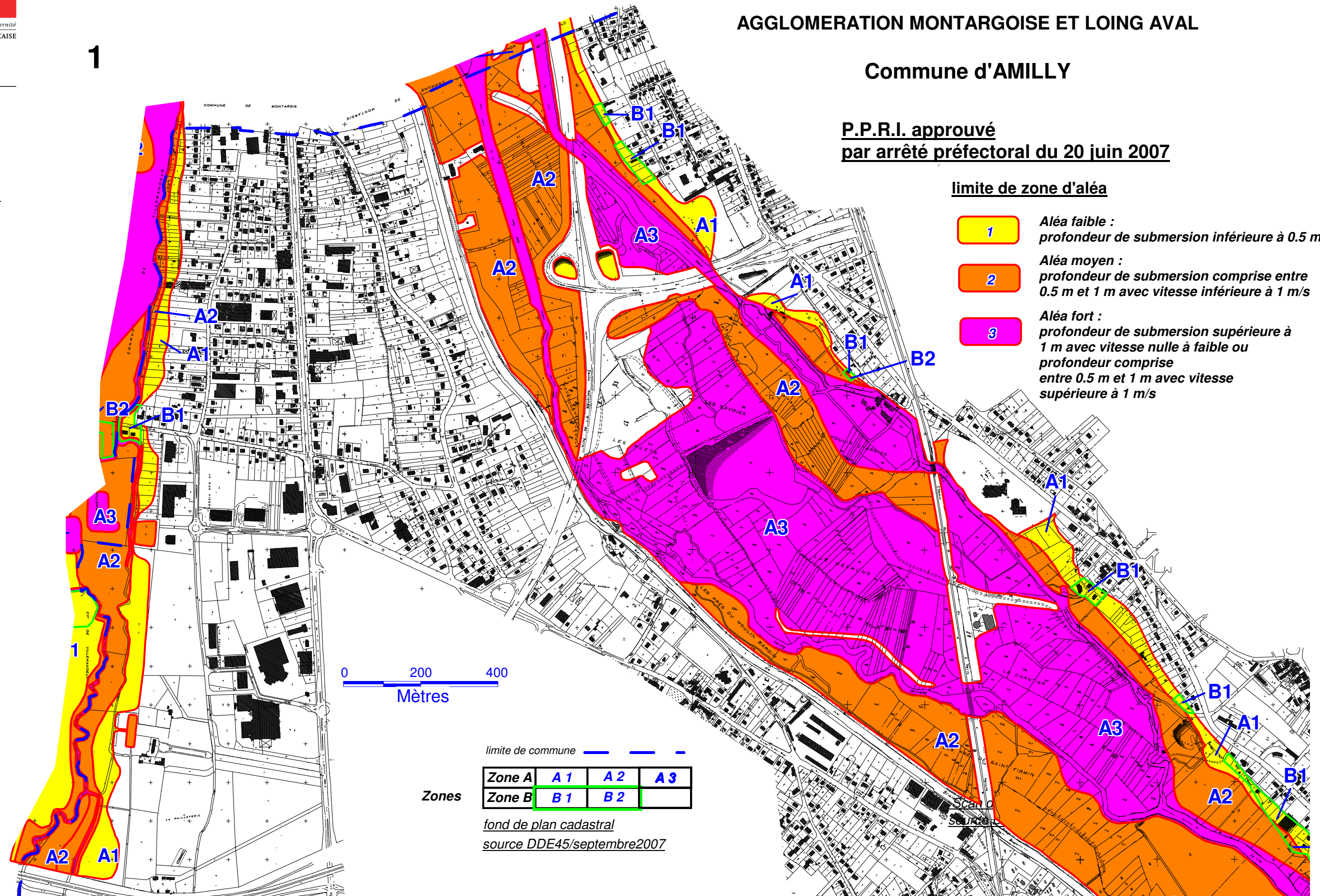
PLAN DE PREVENTION DU RISQUE D'INONDATION DE LA VALLEE DU LOING AGGLOMERATION MONTARGOISE ET LOING AVAL

Commune d'AMILLY

**P.P.R.I. approuvé
par arrêté préfectoral du 20 juin 2007**

limite de zone d'aléa

- 1** Aléa faible :
profondeur de submersion inférieure à 0.5 m
- 2** Aléa moyen :
profondeur de submersion comprise entre
0.5 m et 1 m avec vitesse inférieure à 1 m/s
- 3** Aléa fort :
profondeur de submersion supérieure à
1 m avec vitesse nulle à faible ou
profondeur comprise
entre 0.5 m et 1 m avec vitesse
supérieure à 1 m/s



0 200 400
Mètres

limite de commune - - - -

Zone A	A 1	A 2	A 3
Zone B	B 1	B 2	

*fond de plan cadastral
source DDE45/septembre2007*